

Votre annonce n°23-60949 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.  
Les corrections ou annulation éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.

[Imprimer](#) [Retour](#)

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
[> Contact client](#)

---

Avis de marché

Département(s) de publication : **94**  
Annonce No **23-60949**

---

[I.](#) [II.](#) [III.](#) [IV.](#) [V.](#) [VI.](#)

FNS SIMPLE AVIS DE MARCHÉ

Section I : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur :  
Commune de Charenton-le-Pont  
Type de Numéro national d'indentification :  
SIRET  
N° National d'identification :  
21940018100018  
Ville :  
CHARENTON-LE-PONT  
Code Postal :  
94220  
Groupement de commandes :  
Non

Département(s) de publication : **94**

## Section 2 : Communication

Lien vers le profil d'acheteur :

[www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Identifiant interne de la consultation :

PA2309

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :

Oui

Utilisation de moyens de communication non  
communément disponibles :

Non

Nom du contact :

Direction de la Commande Publique

Adresse mail du contact :

[marchespublics@charentonlepont.fr](mailto:marchespublics@charentonlepont.fr)

Numéro de téléphone du contact :

## Section 3 : Procedure

Type de procédure :

Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions /  
moyens de preuve :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat  
n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi  
mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code  
du travail Attestation d'assurance en cours de validité

capacité économique et financière - conditions / moyens  
de preuve :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le  
chiffre d'affaires concernant les prestations objet du  
contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices  
disponibles

capacités techniques et professionnelles - conditions /  
moyens de preuve :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du  
candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour  
chacune des trois dernières années. Liste des principales  
prestations effectuées au cours des trois dernières années,  
indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont  
prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut,  
par une déclaration du candidat Déclaration indiquant

L'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Technique d'achat :

Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis :

23 juin 2023 - 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique :

Interdite

Réduction du nombre de candidats :

Non

Possibilité d'attribution sans négociation :

Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes :

Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :

Pouvoir adjudicateur

Critères d'attribution :

Valeur technique 40% 1.1- La méthodologie pour prendre les commandes, système informatique mis en oeuvre, assistance technique/téléphonique, heures d'ouverture et fermeture, disponibilité du personnel, pour les livraisons, le service après-vente, la capacité de stockage 10%. 1.2- Les délais moyens d'approvisionnement, de livraison, de remplacement des appareils et distributeurs mis à disposition, de remplacement des fournitures refusées 10%. 1.3- La qualité des produits selon les dispositions du CCP, leur diversité la concordance avec les fiches techniques et les données de sécurité 10%. 1.4- Les performances de l'entreprise en matière de protection de l'environnement 10%. 2- Prix des prestations 60.0%

#### Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché :

PA2309

Code CPV principal

Descripteur principal : 39811300

Type de marché :

Fournitures

Description succincte du marché :

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture et la livraison de produits de santé environnementale, nécessaire aux différents service de la Ville de Charenton-le-Pont. Ce marché n'est pas divisé en lot pour le motif suivant: l'objet du marché ne permet pas l'identification de

prestations distinctes. Les prestations de l'accord-cadre seront réglées au moyen d'un prix unitaire. L'accord-cadre, avec maximum est à bons de commande. Le seuil maximum est de 70 000euros/HT pour la période initiale soit 24 mois. Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction. En effet le nombre de période de reconduction est fixé à 1 et prendra fin au 26 janvier 2027.

Lieu principal d'exécution du marché :

Charenton-le-Pont

Durée du marché (en mois) :

Valeur estimée (H.T.) :

Valeur entre :

et :

La consultation comporte des tranches :

Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :

Non

Marché alloti :

Non

Mots descripteurs : Hygiène (articles)

#### Section 5 : Lots

Ce bloc n'est pas accessible car l'objet n'est pas alloti.

#### Section 6 : Informations Complémentaires

Visite obligatoire :

Non

Autres informations complémentaires :

la transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) ou par voie papier n'est pas autorisée. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré Hors délai si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues et ne sera pas ouvert. Il est conseillé aux candidats de prendre leurs dispositions pour anticiper une éventuelle difficulté technique. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une

copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention Copie de sauvegarde, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les candidats déposent leur offre par voie électronique sur la plateforme achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique Marchés publics/"salle des marchés avant le mardi 23 juin 2023 à 16 heures. Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement par voie électronique sur : achatpublic.com via le site <http://www.charenton.fr>, rubrique Marchés publics / Salle des marchés. La signature électronique de l'acte d'engagement par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. Afin de détenir une preuve parfaite des engagements contractuels. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation. Conformément à l'article R 2143-13 du Code de la Commande publique, les candidats disposant d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, ne sont pas tenus de fournir les documents et justificatifs liés aux qualités et capacités, sous réserve qu'ils soient accessibles gratuitement, et que les candidats fournissent à la Collectivité l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques. Conformément à l'article R 2143-14 du Code de la Commande publique, le Pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-Le nous une fois ". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. En outre, la collectivité négociera avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse. Néanmoins la Ville se réserve la possibilité de ne pas négocier. Aucune variante n'est autorisée. Enfin, il est rappelé aux candidats que les prix inscrits dans les DQE doivent impérativement correspondre à ceux inscrits dans le BPU.

Date d'envoi du présent avis :  
25 mai 2023